

Près d'1M€ d'aide et soutien aux associations en 2018

En 2018, la CACL a accordé près d'1 million d'euros d'aide aux associations.

Chaque année l'agglo accompagne les associations dans leurs actions par le biais de subventions directes (aides financières) ou indirectes (soutien à la communication, prêts de matériels, dotations en récompenses pour les participants ou les bénévoles).

En 2018, les aides financières ont été accordées aux associations via 3 types de partenariat :

- Le partenariat établi sur demande de subventions dites exceptionnelles pour lequel les aides attribuées s'élevaient à 200 000€.
- 500 000€ d'aide ont été reversés au titre des contrats de ville dans la cohésion sociale.
- Enfin, l'agglo a accordé des subventions à hauteur de 170 000€ pour son partenariat avec les associations environnementales et d'urbanisme.

Les associations souhaitant bénéficier d'une aide de la CACL peuvent retrouver le règlement d'attribution des subventions à l'adresse suivante :

<http://www.cacl-guyane.fr/attributions-de-subventions-aux-associations>

CONTACT PRESSE :

Joséphine Grochateau
Chargée de communication
0694 44 95 84 – 0594 28 28 28
josephine.grochateau@cacl-guyane.fr

≈ 1 000 000 € d'aide et soutien aux associations en 2018

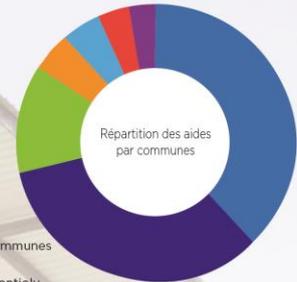
La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral mène une politique de soutien des associations loi 1901, dans les limites de ses compétences et des enveloppes budgétaire. Elle accompagne des associations par le biais de subventions directes (aides financières) ou indirectes (soutien à la communication, prêts de matériels, dotations en récompenses pour les participants ou les bénévoles).

200 000 € destinés au partenariat établi sur demande de subventions dites exceptionnelles

Toute association dite de loi 1901, sous réserve de crédit disponible est éligible dès lors que son siège se trouve sur le territoire de la CACL et que leurs projets concourent :

- à la cohésion sociale ;
- au respect et à la valorisation de l'environnement ;
- à la gestion des espaces ;
- au développement économique.

Répartition des aides allouées par thème



- Toutes Communes
- Matoury
- Rémire-Montjoly
- Cayenne
- Macouria
- Montsinery-Tonnegrande
- Roura

500 000 € attribués aux associations au titre des contrats de ville dans la cohésion sociale

Associations	Montant attribué en 2018
Mission Locale	100 000 €
CRPV	20 000 €
APEIG	100 000 €
E2C	20 000 €
AKATIJ	20 000 €
DAAC	12 000 €
ADIE	59 000 €
ICEG	61 500 €
Régie de territoire de Macouria	20 000 €
Les 1ère de Guyane	25 500 €
SAMU Social	10 000 €
TOTAL	448 500 €

L'agglô oriente son soutien principalement vers :

- les actions en faveur de l'insertion (plus de 50%) ;
- du développement économique (30%) ;
- de la médiation sociale en milieu scolaire (transports scolaires compris) ou dans les quartiers de la géographie prioritaire.

Le partenariat avec les associations environnementales, une exigence de l'Agglô!

La CACL apporte des subventions à des associations qui participent :

- à l'éducation autour des enjeux de l'écologie et de l'environnement comme la sensibilisation sur le tri sélectif, les bons gestes pour bien gérer ses déchets, la consommation durable et les comportements anti-gaspillage...
- à la réduction des déchets par le réemploi et la réparation des vêtements, matériel dont l'électroménager et d'autres objets de la vie courante
- au suivi environnemental sur la qualité de l'air et des milieux naturels
- A cela s'ajoute une contribution volontaire de **150 000 €** à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane (AUDEG).



- Réemploi/Réparation
- Éducation à l'environnement
- Suivi environnemental

informations supplémentaires : www.cacl-guyane.fr